

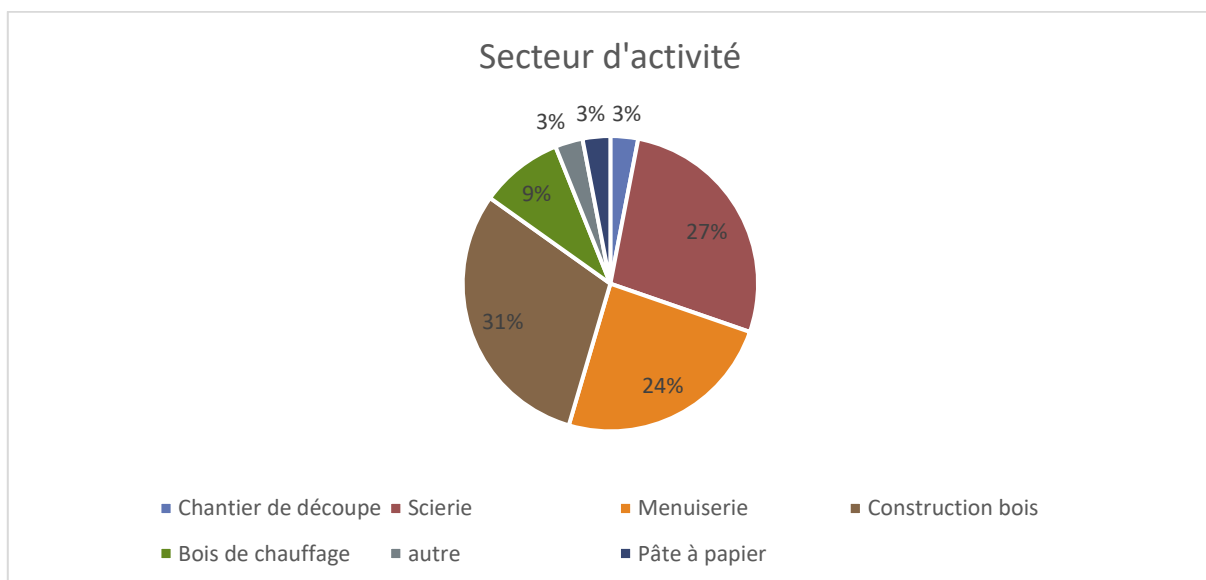
Stimuler le développement économique de la filière bois

Baromètre économique

Edition spéciale Covid-19
Mai 2020

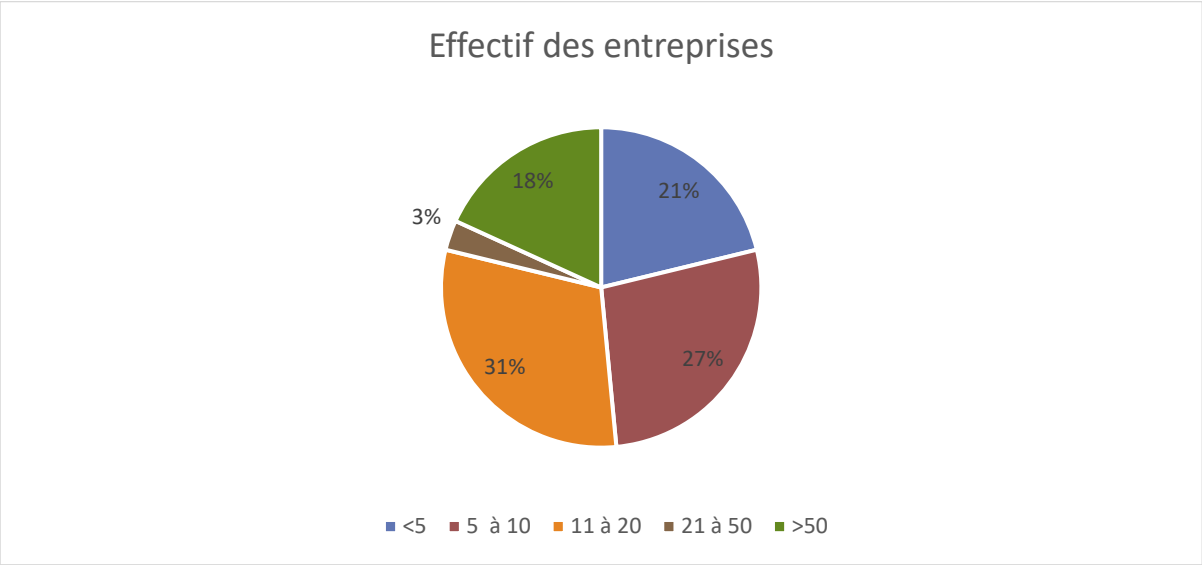
La présente enquête a été conduite par l'Office économique wallon du bois au cours de la semaine du 27 au 30 avril. Celle-ci vise à évaluer l'impact économique de la crise sanitaire du Covid19 sur l'activité des entreprises de la filière bois en Wallonie.

Les résultats présentés ci-dessous ont été obtenus sur la base des réponses de 32 entreprises, appartenant aux secteurs d'activités suivants :

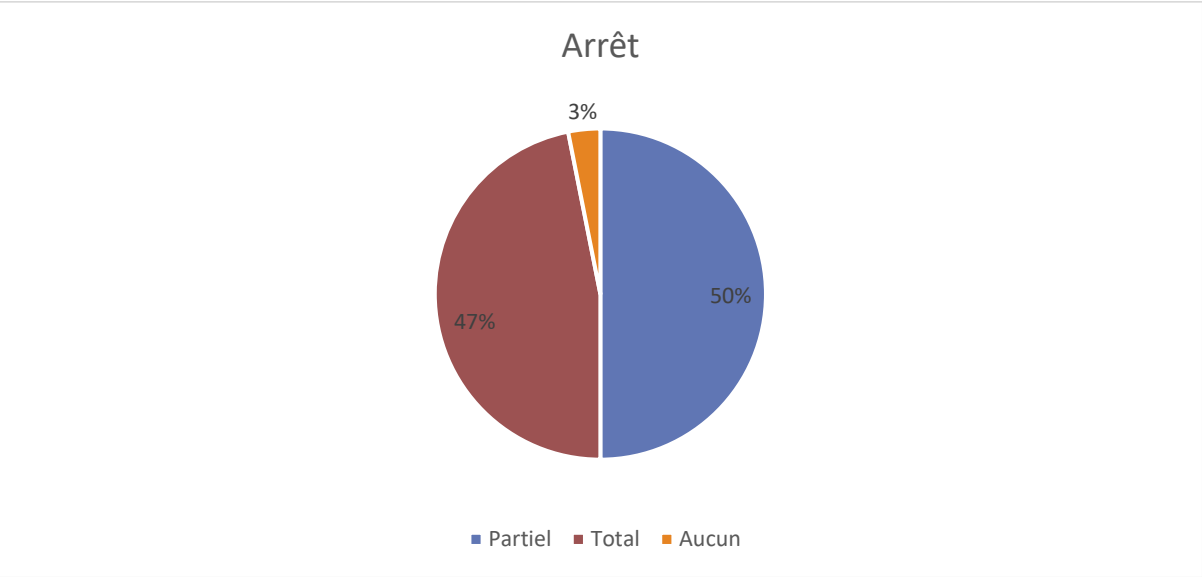


Soit aucune réponse soit des réponses non exploitables ont été obtenues pour les secteurs de l'exploitation forestière, du panneau, de l'emballage et du négoce.

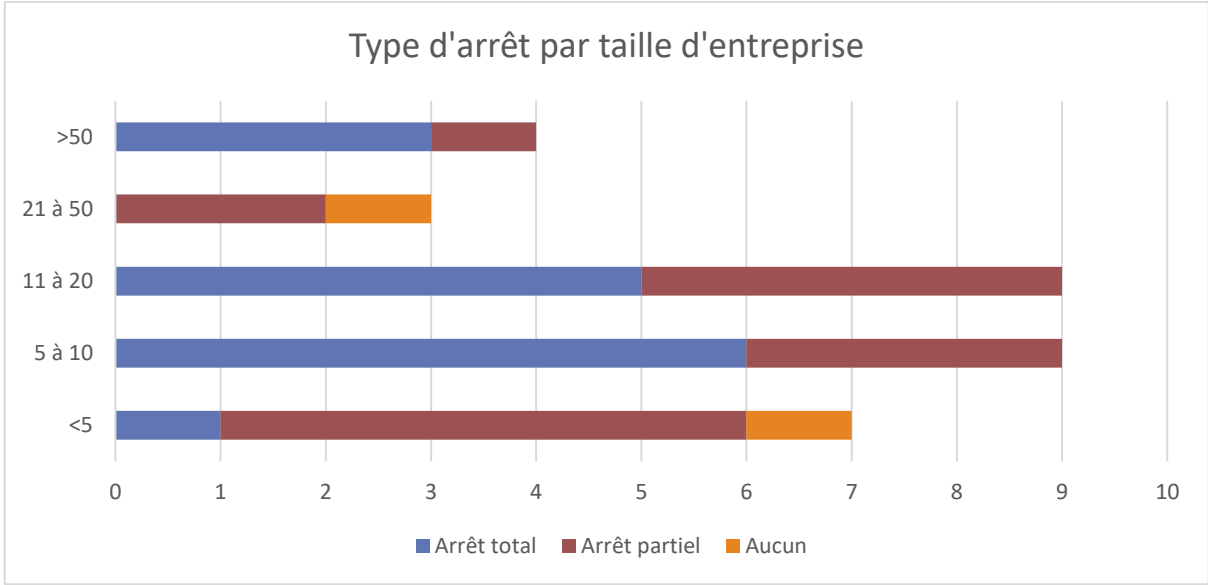
Les répondants occupent entre 1 et 630 membres du personnel. Toutes les tailles d'entreprises sont représentées de manière assez équitable dans l'analyse. La ventilation des effectifs de ces entreprises est illustrée dans le graphique ci-dessous.



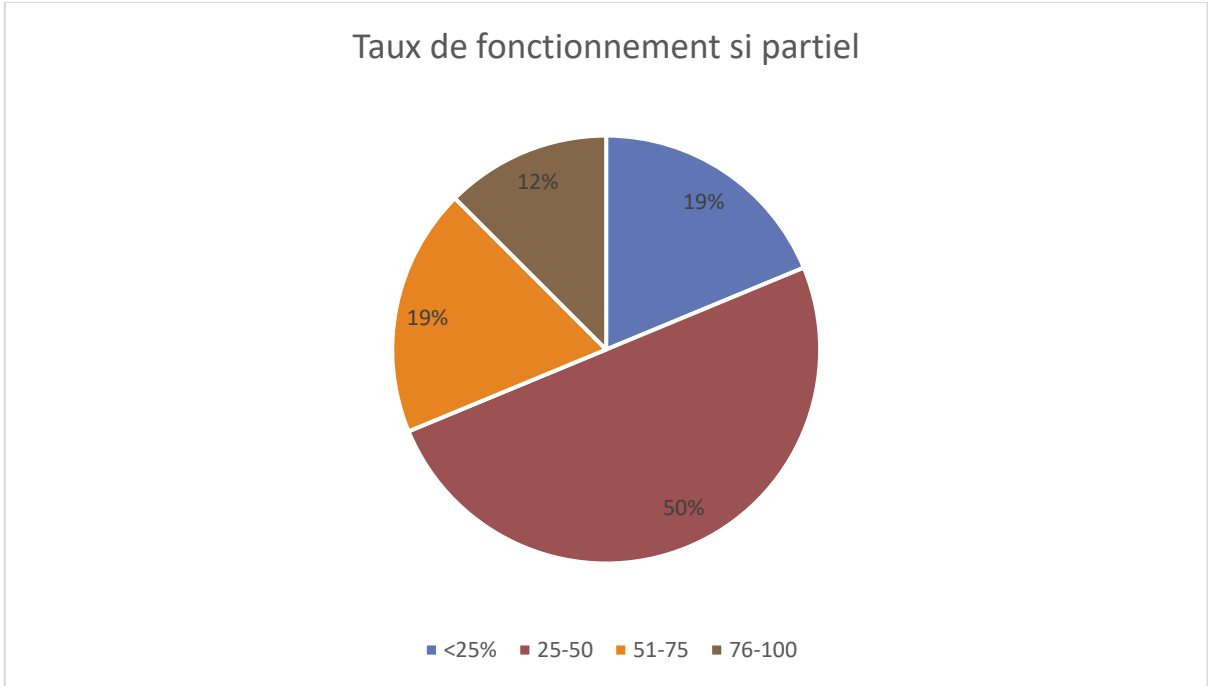
La grande majorité des entreprises sondées ont fait savoir qu'elles avaient été confrontées à un arrêt total ou partiel de leurs activités entre le 16 mars et le 24 avril. La répartition des réponses des entreprises est la suivante :



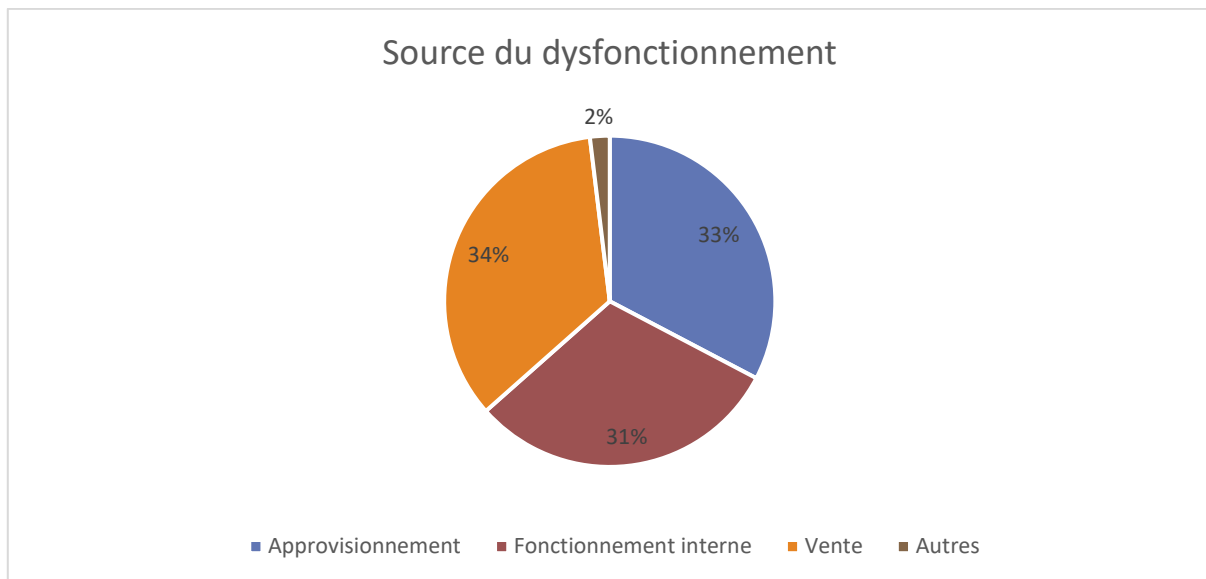
L'impact sur le fonctionnement des entreprises est donc important, quelle que soit leur taille :



Pour la moitié des entreprises ayant répondu, l'activité partielle tourne autour des 50 %.



Les sources du dysfonctionnement des entreprises sont réparties de manière relativement égale.



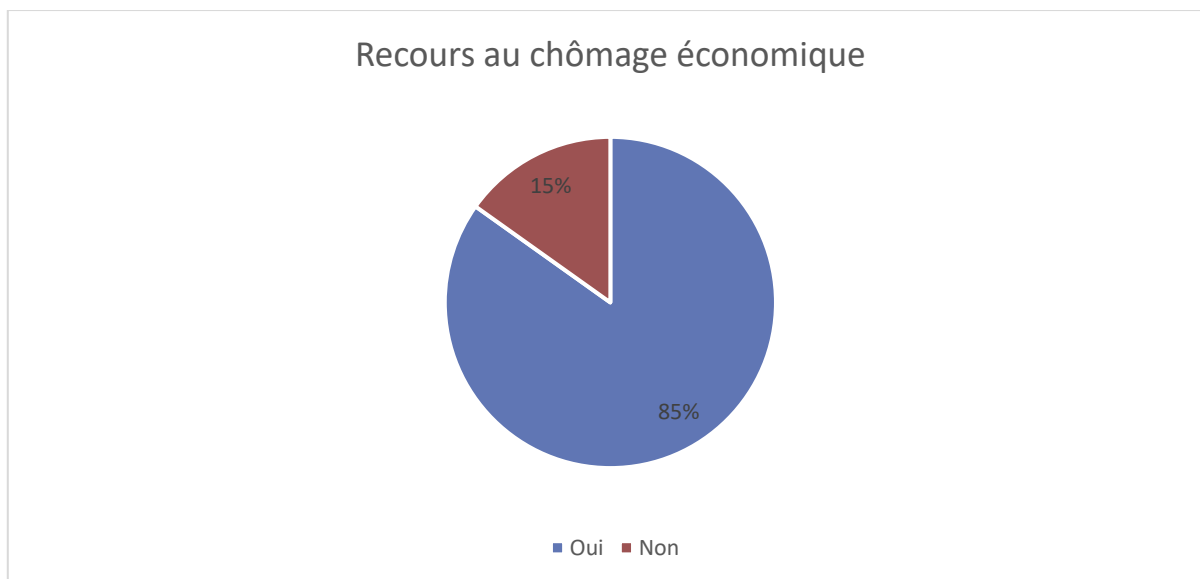
Les perturbations engendrées dans les segments amont et aval de nos entreprises influent sur l’approvisionnement et sur les ventes. Tous les marchés sont impactés. L’achat et la vente constituent les interfaces de l’entreprise avec l’extérieur. Pour ceux qui ont continué partiellement, il était important de mettre en place une logistique modifiée afin de protéger les fournisseurs et clients également.

Les entreprises davantage actives à l’exportation sont plus impactées par la fermeture des frontières. Néanmoins, certains voient aussi des points positifs dans le ralentissement de la circulation transfrontalière, notamment dans la production de bois de chauffage, avec la moins grande présence de la concurrence étrangère sur notre territoire.

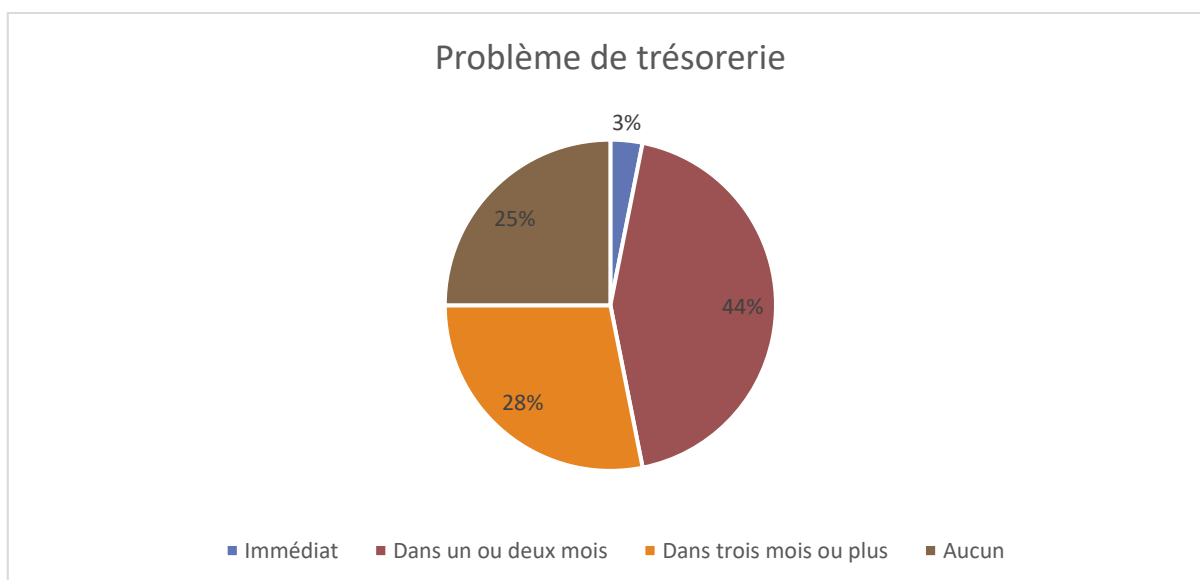
En termes de dysfonctionnement interne, les causes suivantes sont le plus souvent avancées :

- Les problèmes d’intégration des mesures de précaution, principalement sur les chantiers pour la construction et la menuiserie. En atelier, les mesures de précaution semblent plus aisées à installer. Une situation qui fait déjà dire à certains que la construction préfabriquée en atelier, tendance forte dans la construction bois, avec des chantiers de plus courte durée, pourrait constituer un atout encore plus important dans des évolutions de marché à court terme ;
- L’absentéisme pour cause de maladie, aussi la volonté de ne pas s’exposer ;
- La baisse d’activité générale entraînant la mise en chômage économique.

Le recours au chômage économique est évidemment généralisé au sein des entreprises de la filière bois wallonne.

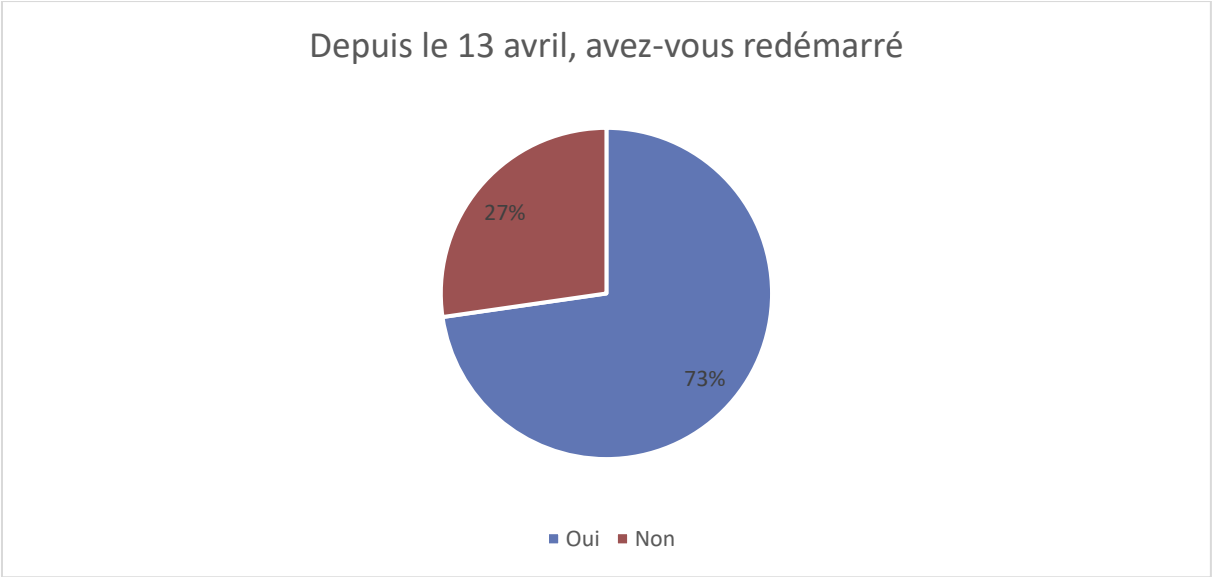


Dans des périodes comme celle que nous connaissons actuellement, où les recettes des entreprises se tarissent alors qu'une série de dépenses doivent être maintenues, ce sont les trésoreries qui se retrouvent sollicitées. De leur importance découle le temps que l'entreprise peut tenir le coup durant ce régime de (dys)fonctionnement. Les entreprises consultées ont été invitées à préciser à quel horizon elles s'attendaient à rencontrer des problèmes de trésorerie si la situation restait inchangée.



Malgré un contexte particulièrement délicat, il est positif de voir que la majorité des entreprises disposent de ressources permettant de tenir le coup pendant un certain laps de temps. Toutefois, si cette période venait à se prolonger au-delà de deux mois, ce sont la moitié des répondants qui se retrouveraient en difficultés de trésorerie. Il est donc impératif pour la plupart qu'un redémarrage soit effectif au plus tard en juin.

La majorité des entreprises consultées ont repris leurs activités depuis le 13 avril. Le temps d'arrêt leur a permis d'adapter leur fonctionnement aux mesures de précaution.



Pour la grande majorité des entreprises, les niveaux d'activité recouverts dépassent la moitié de la capacité des entreprises avant l'arrivée du Covid19.

